



# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.  
 ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
 — 10 fr. pour six mois,  
 — 6 fr. pour trois mois.  
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
 A ROUBAIX,  
 Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 8 octobre.

Par décret impérial du 6 octobre, sont nommés :  
 Juges au tribunal de commerce de Lille (Nord), M. Derode (Prosper), en remplacement de M. Masse-Leleuvre; et M. Danel (Léonard), en remplacement de M. Derode.  
 Suppléants au même siège, M. Decoster (Edouard), en remplacement de M. Danel; et M. Barrois (Théodore), en remplacement de M. Decoster.

Une circulaire vient d'être adressée par M. le ministre de l'intérieur aux préfets, relativement au personnel des administrations départementales. D'après cette circulaire, M. le ministre veut autre chose que d'élever dans les proportions l'allocation affectée aux frais d'administration des préfectures et des sous-préfectures.

Ces utiles et intelligents auxiliaires de l'administration, dit-il, ont droit à autre chose qu'à une augmentation pécuniaire, et nous devons nous efforcer de leur garantir, autant que possible, la sécurité du présent et de l'avenir.

Reconnaissant qu'il y a beaucoup à faire de ce côté, M. le ministre ajoute : « C'est par de semblables améliorations qu'on fera des bureaux administratifs une véritable carrière. »

Actes administratifs de la Préfecture.

Le N° 35 du recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord (1859), contient le signalement de la nommée Marie-Aimée Lescouffe, disparue de son domicile, à Sully-lez-Lannoy, depuis le 28 août dernier.

Agée de 61 ans, taille ordinaire, cheveux et sourcils châtains, grisonnants, nez ordinaire, front ha ut, teint coloré, borgne de l'œil droit.

Elle était vêtue d'une robe d'indienne fond noir, à pois blancs, d'un tablier de coton à

lignes, d'une chemise en toile; chaussée de sabots.  
 Cette femme a donné, depuis quelques mois, des signes d'aliénation mentale.  
 Transmettre les renseignements recueillis au préfet du Nord.

EMPIRE FRANÇAIS.  
 PRÉFECTURE DU NORD.

Nouveau, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur.

Vu la demande du sieur Desmedt-Wallaert, propriétaire, à Lille, tendant à obtenir l'acquisition d'une parcelle de terrain, sise le long de la route départementale n° 19, dans la traverse de Roubaix, au droit de sa propriété;

Vu le rapport de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, faisant connaître que cette parcelle de terrain, inutile au service de la route départementale, fait partie de l'ancien chemin vicinal de grande communication n° 36, qui a été converti en route départementale;

Vu les plans à l'appui de ce rapport;  
 Vu la délibération en date du 5 août dernier, par laquelle le conseil municipal de Roubaix vote l'aliénation de la susdite parcelle de terrain;

Vu la circulaire de l'un de nos prédécesseurs en date du 7 septembre 1825;

ARRÊTONS :

Art. premier. La demande du sieur Desmedt-Wallaert et les autres pièces susvisées seront soumises à une enquête de commodo et incommodo suivant les formes déterminées par la circulaire du 7 septembre 1825.

M. Piat, membre du conseil d'arrondissement, à Roubaix, est nommé commissaire de l'enquête à ouvrir.

Art. 2. Le présent arrêté sera adressé, avec les pièces susvisées, à M. le maire de Roubaix, chargé d'en assurer l'exécution en ce qui le concerne.

Expedition en sera également adressée à M. le commissaire de l'enquête.  
 Fait à Lille, le 30 septembre 1859.

Pour le préfet en congé :  
 Le Secrétaire Général délégué  
 DUREAU

Pour expédition conforme :  
 Le Conseiller de préfecture,  
 et fonctions de secrétaire-général,  
 Signé : H. DERBIGNY.

Le Maire de la ville de Roubaix,  
 Vu les dispositions de l'arrêté qui précède;  
 Après s'être concerté avec M. le commissaire enquêteur délégué;

Arrête :  
 Art. 1er. L'acte administratif susmentionné sera imprimé, publié et affiché en la forme ordinaire.

Art. 2. M. César Piat, conseiller d'arrondissement, recevra à la Mairie, le jeudi 20 octobre courant, de 11 heures à midi, les observations des habitants sur le projet d'acquisition demandée par le dit sieur Desmedt-Wallaert.

A la Mairie de Roubaix, le 4 octobre 1859.  
 TIERS-BONTE.

La Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les constructeurs, mécaniciens, etc., l'avis suivant qui lui a fait parvenir M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics :

« J'ai décidé qu'à l'avenir les maîtres de forges, constructeurs ou fabricants, qui voudront importer de l'acier en barres, sous le régime de l'admission temporaire, seront tenus de faire connaître, dans leur demande même, les espèces d'acier nécessaires aux travaux qu'ils ont à exécuter; savoir : acier fondu, corroyé, de cémentation ou naturel et acier puddlé; ils devront également indiquer la forme, les dimensions et

la quantité des divers qui formeront le bénéfice qu'

ces espèces ou échantillons de la fourniture entière pour laquelle le décret est réclamé, de telle sorte qu'il soit bien établi que la matière première est en rapport direct avec les pièces à fabriquer, et que cette matière convient en réalité pour la fabrication industrielle de ces pièces. Enfin, et pour éviter toute perte de temps, les maîtres de forges, constructeurs ou fabricants, devront particulièrement, lorsqu'il s'agira de machines d'une construction spéciale, joindre spontanément à leur demande, et sans attendre qu'ils leur soient réclamés, des dessins cotés des pièces d'acier finies qui permettent de faire une comparaison exacte entre les pièces d'acier à introduire et les objets à exporter, et, en outre, des copies ou extraits des marchés, spécifications ou cahiers des charges, qui stipulent l'espèce des divers aciers à employer. »

(Communiqué.)

La commission administrative de l'Association des anciens élèves du collège et du lycée de Lille, complétée, dans la dernière assemblée générale, par l'élection de trois nouveaux membres, vient de procéder au renouvellement de son bureau. Il se compose de

- MM A. Théry, président;
- P. Mallebraucq, vice-président;
- F. Defontaine, secrétaire général;
- E. Van Hede, secrétaire adjoint;
- J. Decroix, trésorier.

On rappelle aux membres de l'Association qui n'ont pas encore pris livraison de leur médaille de sociétaire, que le dépôt en est établi chez M. V. Tribout, graveur, ancienne maison Lecomte, rue Esquermoise, 79.

(Communiqué.)

Renseignements commerciaux.

Un grand mouvement industriel tend à se développer de plus en plus dans les départements de l'Est. On dit que la ville de Nancy prépare pour l'année prochaine une exposition de produits. Besançon a pris les devants et vient d'en-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 8 OCTOBRE 1859.

UN CRIME GAGNÉ

Suite et fin. — Voir notre dernier numéro.

... On me fit peu attendre, et je dus attribuer cette politesse non calculée à l'empressement où devait se trouver madame du Pray de savoir quel pouvait être le but de ma visite, après la scène de la veille. Les accords du piano avaient cessé... on m'ouvrit la porte du salon.

— Entrez, monsieur Louis, dit le domestique d'un air que j'eus bien de la peine à ne pas trouver légèrement moqueur.

J'entrai. C'était le même petit salon où j'avais attendu quelques instants la veille, mais sous des impressions bien différentes. Ce jour-là, cette retraite avait un aspect plus enchanteur. Des stores couverts de grandes fleurs et de splendides oiseaux peints avec les rouleaux les plus vives, affaiblissaient le jour et estompaient toute la pièce dans une teinte pleine d'harmonie et de douceur. Le soleil allait de loin en loin tirer un éclair des moulures des lambris dorés, et étendait sur le parquet de longues barres de lumière qui filtraient par le joint des stores. La cheminée et le guéridon étaient couverts de fleurs qui donnaient à l'at-

mosphère un parfum d'une douceur pénétrante. Je ne t'ai pas dit encore quel genre de femme était madame du Pray; c'était une femme de vingt-huit à trente ans alors, blonde, délicate, un doux type anglais dont chaque geste est une grâce, chaque mot une note, chaque regard une projection incisive et pénétrante, qui ne s'explique que par l'examen de l'arc un peu rude de ton et de dessin que forme le sourcil sur un œil dont la prunelle a des nuances infinies. Sa taille était encore charmante, et je t'ai dit qu'elle avait en ville une réputation de goût et de parfaite élégance. Madame du Pray était assise sur un divan et appuyée sur une pile de carreaux; elle tenait à la main un féérique mouchoir de batiste brodée. Lorsque j'entrai, elle m'indiqua, d'un geste trop poli pour n'être pas moqueur, un siège placé en face d'elle, à contre-jour, puis elle se replaça dans cette attitude si vivante avec laquelle Didon écoute les aventures d'Enée, dans le tableau de Guérin. Il y avait déjà quelques instants que j'étais assis, et pas un mot n'avait été dit. Je cherchais un prétexte pour entrer en conversation, car, je l'avouerai, contre mon attente, cette femme m'imposait; mais la situation devenait ridicule. Aussi profitai-je de ce qu'un jeune enfant, que je n'avais pas aperçu au premier abord, vint se rouler sur les genoux de sa mère, pour entrer en matière.

— Madame, lui dis-je, vous avez là un bien charmant enfant!

— Tu débutais comme ces Jean-Jean de Charlet, qui abordent les bonnes dans les jardins publics, dit Paul.

— Tout-à-fait.

— Je suppose que votre visite a quelque motif plus sérieux, me répondit madame du Pray.

— Cet enfant est-il, comme monsieur Edmé, de votre premier mariage? repris-je résolument, sans prendre garde à l'observation de la dame.

Ma main avait passé sur ma poche, j'y avais senti la lame, et mon regard était allé trouver le cadre vide; j'avais puisé dans ces souvenirs la résolution de marcher tout directement au but. Madame du Pray rougit à cette question si bizarre, de moi à elle; mais je la regardais avec une telle assurance, qu'elle sembla fascinée par mon attitude.

— Non, monsieur, me répondit-elle à demi-voix.

Il y eut un effrayant silence de quelques instants. On sentait qu'il allait se passer quelque chose d'inattendu. Moi-même, dominé par la situation, j'eus presque peur de ce que j'allais dire.

— Pourrai-je enfin savoir ce qui me procure l'honneur de votre visite? finit par balbutier madame du Pray, très visiblement émue.

— Madame, dis-je de ma voix la plus sévère, j'ai une restitution à vous faire!

— A moi, monsieur?... Et qui vous en a chargé?

— La tombe! m'écriai-je, en portant la main sur le couteau, pour raffermir ma résolution.

— Monsieur Louis!... balbutia madame du Pray, je ne saurais comprendre...

— Je vais m'expliquer alors.

Et je sortis de ma poche le paquet contenant le couteau trouvé dans le crâne du baron de Chausey, et je le jetai sur le parquet. L'affreux instrument se dévoila aux regards de la dame, étendu sur les plis du mouchoir rouge qui semblait une mare de sang. En ce moment je ne pus plus douter que le crime eût été commis,

et que j'en avais devant les yeux ou l'auteur, ou la complice. A la vue de ce terrible couteau, madame du Pray poussa un grand cri et tomba évanouie aux pieds du divan; l'enfant, voyant sa mère dans cet état, se mit à pleurer dans un ton très élevé... une porte s'ouvrit brusquement; un homme s'élança dans la chambre.

— Monsieur! s'écria le nouveau-venu en me toisant avec une arrogance extrême, me direz-vous ce que signifie cette inconcevable scène?

C'était M. du Pray, celui qui avait succédé au baron de Chausey auprès de sa coupable épouse. Je ne répondis pas d'abord, voulant l'étudier, et voir s'il devinerait. Il jeta des regards inquiets dans la chambre, et la vue du couteau qui était à terre lui causa une terrible émotion. Il voulut s'en emparer, mais je le prévinis, et saisissant le mouchoir rouge, j'enfouis le tout dans ma poche. Désormais maître de mon attitude comme je l'étais de la scène, je jetai un œil froid sur la scène que j'avais causée, et j'attendis la péripétie. Une femme de chambre était entrée sur les pas du mari; elle donnait ses soins à madame du Pray. Le mari se remit un peu.

— Sortons! s'écria-t-il enfin, avec un visible effort.

Arrivés dans une autre pièce :  
 — Monsieur, me dit-il avec une agitation extrême, vous avez là un terrible secret... un secret qu'il est trop de deux hommes à connaître!

— Je vous comprends, monsieur! répondis-je, je veux bien consentir à donner cette direction à la vengeance dont le hasard semble m'avoir chargé... je pourrais en laisser les devoirs à la justice; mais puisque vous semblez vouloir vous en remettre au jugement de Dieu, j'espère